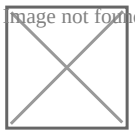

je veut savoir,si j'ai le droit a la nationnalité françaises?

Par **sofiane123**, le **21/04/2012** à **16:01**

Bonjour, mon grand père est né en 1915, j’ai trouvé une carte d’identité de lui délivré le 10septembre 1956 est écrit que mon grand père est français musèlement .j’ai trouvé aussi une certificat de bonne conduite signé par un colonel français délivré le 23 aout 1938.ce qui as t’écrit dans cette certificat que mon grand père est un TIRAILLEURS DE 2eme classe a tenu une bonne conduite pendant tout le temps qu’il est resté sous le drapeaux, et qu’il a constamment servi avec honneur et fidélité. J’ai aussi trouvé une carte de situation militaire :LA section spéciale de recrutement indigène a Alger.
Mon grand père décidé en 1990 après l’indépendance. Avec une carte d’identité algérienne, algérien comme moi.
Je veux savoir ace que j’ai le droit de demandé la nationalité françaises ?????????????
MERCIII

Par **youris**, le **21/04/2012** à **16:22**

bjr,
vous pouvez demander la nationalité française mais avec peu d'espoir de l'obtenir;
il ne faut pas oublier qu'avant l'indépendance de l'algérie, tous les algériens étaient français soit de droit commun soit de droit local;
en outre selon ce que vous écrivez votre grand père en 1962 a opté pour la nationalité algérienne;
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés